

LA SEYNE SUR MER, le 9 JANVIER 1975

Monsieur Jean RAVOUX
Membre du Conseil d'Administration
de la F.N.C.C.C.

Cher Ami,

Par votre lettre du 18 Décembre vous m'avez posé plusieurs questions dont les réponses peuvent éclairer les discussions du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des centres Culturels Communaux qui se tiendra en notre Ville le 25 Janvier.

Après une année de fonctionnement et d'expérience, le Conseil Régional s'est révélé comme un organisme dont l'efficacité est loin de correspondre à ce que les démocrates provençaux souhaitaient au moment de sa mise en place. Les causes en sont simples.

Le Conseil Régional est une assemblée sans pouvoirs réels. Elle n'est pas majeure dans ses actes et son mini-budget ne permet aucune action d'envergure.

Le budget 1974 s'est élevé à 39.586.032 F (même pas 4 milliards d'anciens francs). Pour toute la Provence, il faut avouer que ce chiffre est ridicule.

Les options essentielles qui ont absorbé cette somme sont celles de la maîtrise foncière, de l'Environnement, des communications, de la Défense et de la Promotion de l'Emploi, de l'animation et de la promotion sociale.

Il est impossible, dans ces conditions de parler de postes budgétaires afférents à l'action culturelle.

Trois opérations à caractère ponctuel ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

1 - L'achat d'un parc de matériels mobiles à la disposition des centres d'animation culturelle de la Région (crédit affecté 500.000 F) ;

.../...

- 2 - Aménagement d'un foyer de jeunes à la Ste Baume (centre international spirituel et culturel) - crédit : 250.000 F ;
- 3 - Création d'un centre international d'Etudes de la peinture italienne du XVe au XVIe siècle - crédit : 500.000 F ;

Ces opérations sont propres au budget établi par le Conseil Régional. En matière culturelle, la Région reçoit d'autre part des crédits d'Etat sur lesquels, d'ailleurs, le Conseil Régional n'a qu'un avis à donner. Le VIe Plan avait prévu pour la Région Provence-Côte d'Azur des crédits d'autorisation de programme s'élevant à 8.013.000 F.

Ces crédits auraient dû permettre des restaurations de monuments historiques, des classements de musées, des rénovations de théâtres, des conservations d'archives, d'objets d'arts, d'orgues, des fouilles et des recherches archéologiques, etc ...

Je ne suis pas en mesure de vous dire aujourd'hui si les crédits autorisés ont tous été utilisés. Vous me permettrez seulement d'en douter. Et même s'ils avaient été utilisés en totalité, ils n'auraient pas permis la réalisation de toutes les opérations que souhaitent les départements et les communes, loin s'en faut.

La dernière question que vous posez dans votre lettre du 18 Décembre a trait à l'action du délégué Régional nommé par le ministère des affaires culturelles. Il faudrait pour répondre avec précision à votre question interroger le Conseil Economique et Social, organisation parallèle au Conseil Régional (qui, elle, n'a qu'un rôle consultatif), et à laquelle appartient M. Hiéronimus, délégué aux affaires culturelles régionales.

Je n'ai jamais eu de contact avec ce Monsieur, nos deux assemblées ne se réunissant jamais ensemble. Les membres du Conseil Régional demandent d'ailleurs, qu'à l'avenir des relations étroites entre les deux assemblées puissent s'établir.

Tout ce que le délégué régional a pu faire, c'est de faire adopter des vœux par l'Assemblée à laquelle il appartient.

J'appartiens à la Commission de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles du Conseil Régional et mon action en matière culturelle s'est limitée à demander des moyens plus efficaces pour réaliser un plus grand nombre d'opérations culturelles à caractère régional. J'ai insisté beaucoup sur l'aide à apporter au Centre Régional d'études occitanes et plus généralement à toutes oeuvres à caractère folklorique du Félibrige.

Je ne veux pas jouer les mauvais augures, mais il faut craindre que, si les structures et les moyens du Conseil Régional ne sont pas modifiés dans le sens d'une aide de l'Etat, il sera difficile de faire mieux dans le domaine culturel, comme dans les autres.

J'ai souvenance d'être intervenu auprès du Préfet de Région

pour une représentation de l'O.M.C.A. de La Seyne au sein du Comité économique et social (Vous m'aviez suggéré d'ailleurs d'appuyer la candidature de M. PASSAGLIA, Adjoint au Maire).

A ce jour, je n'ai pas reçu de réponse à cette proposition. Si vous le jugez utile et je suis prêt à renouveler mon intervention en faisant observer aux autorités régionale qu'une réponse positive ou négative relèverait de la plus élémentaire courtoisie.

Voilà les quelques éléments que je suis en mesure d'apporter à vos discussions.

En souhaitant au Conseil d'Administration de la F.N.C.C.C. un plein succès dans le déroulement de ses travaux, je vous prie de croire, cher Ami, à l'expression de mes sentiments dévoués.

Marius AUTRAN
Adjoint au Maire
Conseiller Régional.